

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 11 juillet 2016

16-137

OBJET : Approbation de l'avenant n°5 et autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué - Marché N° 13F14 de travaux neufs et d'entretien de la voirie et des réseaux d'assainissement de la commune de Joinville le Pont

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 11 juillet 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CLODONG Nicolas | - LE BIDEAU Dominique |
| - ADOMO Caroline | - COCQ François | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - AMAR Sophie | - COUSIN Thierry | - LOUVIGNE Robin |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - CROCHETON Florence | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BARNOYER Thierry | - DALLEAU Isabelle | - MARTINEAU Pascal |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DELECROIX Pierre-Michel | - OUDINET Michel |
| - BENISTI Jacques Alain | - DROUVILLE Sylvain | - PANNETIER Gilles |
| - BERRIOS Sylvain | - DUVAUDIER Michel | - PARRAIN Mary France |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FACCHINI Monique | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CANALES Chantal | - FENASSE Delphine | - PETTENI Henri |
| - CAPITANIO Olivier | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PINEL Vincent |
| - CAPORAL Chrysis | - GAUVIN Brigitte | - PIO Régis |
| - CARPENTIER Agnès | - GICQUEL Hervé | - PRIMEVERT Catherine |
| - CARTIGNY Pierre | - GUIGNARD Jean-Jacques | - RISPAL Yoann |
| - CHABOT Sabine | - HERBERT Delphine | - ROYER Christel |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - JEANNE Laurent | - SEMO Igor |
| - CHARBONNEL Michèle | - KARACA Sengul | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHARDIN Sylvie | - KENNEDY Marie | - TOLLARD Virginie |
| - CHAULIEU Stéphane | - LAFON Laurent | - TRIMBACH Pascale |
| - CHETARD Catherine | - LAMBERT Gérard | - VISCARDI Jacqueline |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur BEAUDOUIN Patrick a donné pouvoir à Madame CROCHETON Florence,
Monsieur BENSOUSSAN Éric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles,
Monsieur CAILLEREZ Adrien a donné pouvoir à Monsieur DELECROIX Pierre-Michel,
Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame ROYER Christel,
Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline,
Monsieur CIPRIANO Philippe a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP,
Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain,
Monsieur FAUTRE Christian a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
Monsieur GAILHAC Benoît a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL Hervé
Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri,
Monsieur GRESSIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame TOLLARD Virginie,
Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
Madame HOUDOT Florence a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
Monsieur LE GUILLOU Patrick a donné pouvoir à Monsieur ADENOT Dominique,
Madame RASETTI Christine a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France,
Madame TRICOCHÉ Annie a donné pouvoir à Madame PRIMEVERT Catherine,
Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KENNEDY Marie,
Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
Monsieur ROESH Germain a donné pouvoir à Madame CHABOT Sabine,
Monsieur LEBEAU Pierre a donné pouvoir à Madame LE BIDEAU Dominique,
Madame MAFFRE-SABATIER Anne-Marie a donné pouvoir à Madame ADOMO Caroline,
Monsieur MEDINA Marc a donné pouvoir à Madame TRIMBACH Pascale,
Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-137-
DE
Date de réception préfecture :

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur DOSNE Olivier
Monsieur LACHELACHE Nassim
Madame TRICOT-DEVERT Sylvie
Monsieur VOGUET Jean-François

Soit 85 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SEMO Igor

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-137-
DE
Date de réception préfecture :

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS-EST-MARNE&BOIS

SEANCE DU 11 JUILLET 2016

OBJET : Approbation de l'avenant n°5 et autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué - Marché N° 13F14 de travaux neufs et d'entretien de la voirie et des réseaux d'assainissement de la commune de Joinville le Pont

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code des marchés publics - article 20,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le marché formalisé N° 13F14 de travaux neufs et d'entretien de la voirie et des réseaux d'assainissement de la commune de Joinville le Pont,

CONSIDERANT les termes de délibération n° 16-08 du 8 Février 2016 -alinéa 5- par laquelle le Conseil de Territoire est compétent pour toutes décisions concernant la passation des marchés publics formalisés de travaux ainsi que leurs avenants

CONSIDERANT les termes du projet d'avenant n°5 au marché formalisé N° 13F14 de travaux neufs et d'entretien de la voirie et des réseaux d'assainissement de la commune de Joinville le Pont à passer avec la société ASTEN demeurant 66 rue Jean Jacques Rousseau 94200 Ivry sur Seine, titulaire du marché,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Environnement, Ecologie Urbaine, Collecte, Traitement et valorisation des déchets, Plan Climat-Energie, Marne en partage, Eau, Assainissement du 9 juin 2016.

DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE la signature de l'avenant n°5 au marché n° 13F14 de travaux neufs et d'entretien de la voirie et des réseaux d'assainissement de la commune de Joinville-le-Pont à passer avec la société ASTEN, titulaire du marché.

CHARGE le Directeur Général des Services et Madame la comptable publique de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, Trésorière de Nogent sur Marne de l'exécution de la présente décision.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-137-
DE
Date de réception préfecture :